

Autorisations parentales

(à l'attention des parents ou responsables légaux)

Je, soussigné : Nom, Prénom

Demeurant :

Adresse mail : Tél :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant :

Transfert de responsabilité :

Dans le cadre d'une activité, la responsabilité des intervenants commence lors de la prise en charge de l'enfant en début de séance et s'arrête lorsque l'enseignant remet l'enfant, à la fin de la séance, aux parents ou aux personnes habilitées. Les parents doivent donc impérativement tenir compte des horaires puis s'assurer de la présence de l'enseignant, avant de laisser leur enfant et doivent également être présents pour le récupérer à la fin du cours.

- ☐ *J'autorise une autre personne que les parents, à venir chercher mon enfant*
- ☐ *je n'autorise pas qu'une autre personne que les parents, puisse venir chercher votre enfant*
- ☐ *j'autorise mon enfant à quitter seul(e) le lieu de l'activité à la fin de l'horaire prévu*
- ☐ *je n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) le lieu de l'activité à la fin de l'horaire prévu*

Prise de vue et de diffusion de l'image

Dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et de la vie privée, les représentants légaux doivent donner ou non leur accord pour que soit effectué, durant les activités A.I.L., d'éventuelles prises de vues photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels votre enfant pourrait apparaître. Ces données peuvent être amenées à être exploitées sur les supports de diffusion.

- ☐ *j'accepte que ce type contenu soit utilisé sur des supports de communication*
- ☐ *je n'accepte pas que ce type contenu soit utilisé sur des supports de communication*

Merci de cocher la mention utile

Fait à Rousset le/...../ 20

Signature du représentant légal
précédée de la mention « lu et approuvé »